Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20261013-261008-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 octobre 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	14
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	12
Date de la convocation	:	8 octobre 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	20 octobre 2026
Date d'affichage	:	20 octobre 2026

Délibération N° 26-10-08

L'an deux mille vingt-six et le 13 octobre à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN.
Absent excusé : P. RIVALAN procuration à M. RAULLINE ; A. LE NET.
Secrétaire de séance : B. MAROUSSIE

Objet de la délibération : Brocéliande Communauté : Pacte de gouvernance 2026-2032

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 issu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la délibération du conseil communautaire de Brocéliande Communauté du 6 juillet 2026 décidant l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;
Vu la transmission aux communes membres du projet de pacte de gouvernance arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI en date du 15 septembre 2026 ;
Considérant que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de cette transmission pour émettre un avis simple sur ledit projet ;
Considérant que le pacte de gouvernance a pour objet de définir les orientations relatives au fonctionnement de l'intercommunalité, à la place des communes au sein du projet intercommunal et à la création d'instances de dialogue ;
Vu l'exposé de Madame le Maire présentant les termes du projet de pacte de gouvernance 2026-2032 de Brocéliande Communauté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Emet un avis favorable au pacte de gouvernance 2026-2032 de Brocéliande Communauté.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 13 octobre 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)